

N°	COMMUNE DE JARDIN	Date
21	Arrêté portant désaffectation d'une partie d'une parcelle du domaine public et incorporation dans le domaine privé de la commune au chemin de la diligence	30/12/2024

Le Maire de la commune de JARDIN,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 16 décembre 2024 lançant la procédure de déclassement du domaine public,

Vu le plan de la société ARPENTEURS-SELARL de Géomètres Experts, référence 2024-21485,

Considérant la désaffectation de la surface en « a » sur le plan,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La désaffectation de la surface en « a », d'une superficie de 69 m², telle qu'elle figure sur le plan annexé au présent arrêté, est prononcée.

ARTICLE 2 :

Le déclassement du domaine public de cette surface en « a » est prononcé.

ARTICLE 3 :

L'incorporation dans le domaine privé de la commune de cette surface en « a » est prononcée conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GRENOBLE – 2 place de Verdun – 38000 GRENOBLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 :

Monsieur le Maire de la commune de JARDIN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jardin le 30 décembre 2024

JP Huguet, Adjoint à la voirie

